

COMMUNE DE PLESDER

----- PROCES VERBAL – Séance du 05.06.2026 -----

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le vingt-neuf mai, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (13) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, M. SIMÉON Franck, Mme CHEDMAIL Elodie, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. BOILEAU Alexandre, Mme MASSART-RIO Magali, M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kevin, Mme GUÉRIN Flavie, Mme BAJARD Natacha, Mme REGUEILLET Manuela

PROCURATIONS (2) : M. COLLET Alexandre a donné procuration à Mme LEBRUN Evelyne ; M. PINSEMBERT Jean a donné procuration à M. COQUIO Patrick

M. SIMEON Franck a été élu SECRETAIRE

Décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui ont été accordées :

Numéro	Date	Objet

Approbation du procès-verbal du conseil du 26 Mai 2026

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité (15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

N°26/2026

Liste des délibérations affichée le 05/06/2026

Délibération transmise en Préfecture le 05/06/2026

Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes de moins de 1 000 habitants)

Institution et vie politique – Désignation de représentants (5.3)

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 5 juin 2026 à 19 heures 12 minutes.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M.COQUIO Patrick, Mme LEBRUN Evelyne, Mme REGUILLET Manuela, Mme BAJARD Natacha

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Pour les titulaires :

M. COQUIO Patrick, Mme SIMON-GLORY Evelyne et M. MOREL Jean-Pierre

COMMUNE DE PLESDER

----- PROCES VERBAL – Séance du 05.06.2026 -----

Pour les suppléants :

Mme LEBRUN Evelyne, M. SIMEON Franck, Mme MASSART-RIO Magali

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus trois délégué(s) et trois suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

c) Élection du délégué (ou des délégués)

Ont obtenu :

- M. COQUIO Patrick 15 voix
- Mme SIMON-GLORY Evelyne 15 voix
- M. MOREL Jean-Pierre 15 voix

M. COQUIO Patrick, Mme SIMON-GLORY Evelyne et M. MOREL Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.

- Mme LEBRUN Evelyne 15 voix
- M. SIMON Franck 15 voix
- Mme MASSART-RIO Magali 15 voix

Mme LEBRUN Evelyne, M. SIMEON Franck, Mme MASSART-RIO Magali ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Départ de Mme BLANCHARD DE LA BUHARAYE Amélie

N°27/2026

Liste des délibérations affichée le 05/06/2026

Délibération transmise en Préfecture le 10/06/2026

Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCBR

Finances - Subventions (7.5)

Mme le Maire expose les dépenses d'investissement pouvant bénéficier du Fonds de Concours d'Aide aux Petites Communes de la Communauté de communes Bretagne romantique.

COMMUNE DE PLESDER

PROCES VERBAL – Séance du 05.06.2026

Le tableau prévisionnel des dépenses d'investissement est le suivant :

Estimation dépenses		Estimation recettes		
Objet	TTC	Intitulé	Montant	%
Cuisine aménagée et mobilier salle des assos	15 785,93 €			
Electroménager salle des assos	2 117,96 €			
TOTAL	17 903,89 €	Fonds de concours CCBR	7 946,00 €	44,38 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **DE SOLLICITER** le fonds de Concours d'Aide aux Petites Communes à hauteur de **7 946,00 €** afin de financer les dépenses d'investissements
- **D'AUTORISER** Mme Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision

Adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

L'ordre du jour est épuisé
La séance est levée à 21h00

Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY



Le Secrétaire de séance,
Franck SIMEON

